## Les démarches du candidat :



## Jeunes Agriculteurs de Seine et Marne

418 rue Aristide Briand 77 350 Le Mée sur Seine Tél: 01.64.79.30.54 Mail: ja77@wanadoo.fr

## Chambre d'Agriculture de Seine et Marne

418, rue Aristide Briand 77 350 Le Mée sur Seine Tél: 01.64.79.31.00 Mail: bernard.vallee@seine-et-

marne.chambagri.fr

#### Direction départementale des territoires de Seine et Marne

Service agriculture et développement rural

288, rue G. Clemenceau ZI de Vaux-le-Pénil - BP596 77005 Melun Cédex Tél: 01.60.56.71.71

Web: www.seine-et-marne.equipement-

agriculture.gouv.fr

## Point Info Installation 1

- Informations sur les aides à l'installation et les conditions d'octroi
- Etude du document d'autodiagnostic complété par le jeune (disponible également sur internet)
- Choix des conseillers (projet et compétences)

Centre d'élaboration du PPP

2 3 4

Entretien avec ses 2 conseillers (projet et compétences). Le candidat s'engage en signant les prescriptions recommandées (en cas de contestation du candidat, l'avis de la CDOA est requis).



DDT 77 5

Engagement comptable individuel du stage collectif obligatoire de 21 h, des bourses, du tutorat, ...

Agrément du PPP

# Réalisation du Plan de Professionnalisation Personnalisé 6

Départ du candidat en formation et/ou stages pour répondre à la prescription.

DDT 77 7

Le candidat revient avec les justificatifs des formations et/ou stages fournis par son conseiller référent.

Validation du PPP

Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) 8 9

Décision d'octroi des aides

Installation du jeune agriculteur 10

